

SNTRS-CGT

Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique CGT (CNRS, INSERM, INRIA, IRD)
7 rue Guy Môquet Bt N BP8 94801 VILLEJUIF Cedex - Tél : 01 49 58 35 85 - Fax : 01 49 58 35 33-
mél : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr - Site web : <http://www.sntrs.net>

EN BREF

N° 27 – 6 avril 2001

Compte rendu de la rencontre SNTRS et INRA CGT au Ministère le 22 mars 2001 sur mobilité et carrière des chercheurs.

Le SNTRS-CGT a rencontré le Cabinet du Ministre de la Recherche à propos de la mobilité, des carrières et de la gestion des ressources humaines pour les Chercheurs. Le Ministère voudrait faire un concours réservé DR pour les CR ayant effectué une mobilité vers les Entreprises ou l'Enseignement. Nous avons répondu que le passage DR correspondait à la reconnaissance d'une qualification. Il y a d'autres moyens de reconnaître des efforts de mobilité.

Le Ministère semble s'apercevoir qu'il va y avoir des problèmes dans les années à venir pour recruter et garder les chercheurs dont il a besoin dans certaines disciplines et pour des postes de direction. Il suggère que les rémunérations des chercheurs soient fixées en fonction du marché du travail dans chaque discipline scientifique. Il pense qu'il faut revaloriser les allocations de recherches. Il envisage de donner 370F de plus "à ces étudiants que sont les allocataires". Pour nous ce n'est pas le marché mais la qualification qui doit être la base de la rémunération. Les carrières et les rémunérations des statutaires doivent être attractives et donc revalorisées du début de la carrière jusqu'au grade terminal. Les allocataires sont des travailleurs à part entière et leur rémunération doit prendre en compte leur qualification. La revalorisation doit être beaucoup plus importante que celle envisagée. (voir CR*)

Compte rendu du CTP Ministériel du 27 mars 2001.

CTPM "marathon" avec 11 points à l'ordre du jour, dont les modifications des statuts des personnels des EPST et des ITARF. Aucun amendement n'a été retenu sur le statut des ITARF. Pour le statut des personnels des EPST, des amendements proposés par la CGT ont été retenus en particulier sur la situation des floués de Durafour et sur la réduction à 12 mois du stage des chargés de recherche (18 mois aujourd'hui). (voir CR*)

Protocole SAPIN sur la résorption de la précarité dans les EPST.

Le Ministère a fourni des informations sur le recensement des précaires dans les EPST.

Ce recensement exclut CES, CEC, emplois-jeunes et tous les travailleurs payés sur contrats non gérés par les organismes et sur libéralités. Pour les EPST, sur 6380 ITA non titulaires, 257 seulement rempliraient les conditions fixées ! Cela confirme notre appréciation sur le protocole SAPIN...

L'administration refuse de communiquer la liste nominative des personnels et s'engage à écrire aux précaires concernés.

Contactez tous les collègues précaires de vos laboratoires pour faire le point avec eux.

Compte rendu de la rencontre Syndicats/ Ministère de la Recherche sur la RTT le 30 mars 2001.

Les syndicats ont rencontré le cabinet du Ministre le 30 mars. A l'occasion du tour de table, l'ensemble des organisations syndicales ont affirmé être opposées à la référence des 1600 heures annuelles et ont rappelé la nécessité absolue de créations d'emplois. Le cabinet du Ministre n'avait pas de mandat de Matignon pour négocier. Une première réunion de négociation est prévue fin avril. Le ministère compte mettre en oeuvre la RTT dès le 1^{er} septembre 2001. Sans une mobilisation forte des personnels, il est à craindre que la référence aux 1600 heures annuelles soit maintenue et que la RTT se fasse sans création d'emplois correspondants.

Un projet d'arrêté sur la RTT dans les EPST doit sortir avant mi-avril.
(voir CR*)

Sans attendre, le Bureau National demande aux sections syndicales d'organiser des assemblées générales des personnels. Les membres du BN et de la CE se tiennent à votre disposition pour animer les réunions sur ce sujet.

Préparation du prochain CHS central du CNRS le 21 MAI 2001 :

Les représentants du SNTRS (**) souhaiteraient avoir connaissance des problèmes d'hygiène et de sécurité dans les laboratoires et services. Adressez-nous les témoignages sur le fonctionnement des CHS locaux, sur les conditions de travail, sur le respect des consignes de sécurité (registre de sécurité)... Nous pourrons intervenir plus efficacement au CHS national.

D'autre part, nous recevons des échos répétés de cas de harcèlement moral et de dégradations des relations de travail, en particulier dans les laboratoires des sciences de la vie. Les cas précis et les documents nous manquent pour pouvoir intervenir sur ce point. Merci de nous transmettre des info.

Coordinnées des représentants au CCHS du CNRS :

Jean-Louis Andrieu = andrieu@pop.univ-lyon1.fr ,

Sophie Toussaint Leroy = sntrs-cgt-stl@vjf.cnrs.fr

Joëlle Sainton = jsainton@icmo.u-psud.fr²

Michel Lion =lion@ganil.fr

Rectificatif au compte rendu de la Commission exécutive du 15 mars 2001.

a) Initiative du Président du CNRS "Réflexion stratégique CNRS".

• La CE a adopté la démarche proposée dans la présentation par 19 voix pour et 2 abstentions. En précisant que celle-ci ne peut être prise comme une acceptation du contrat quadriennal CNRS-Etat.

4 voix se sont portées sur une autre proposition faite par Ph. Bouyries(1).

La CE fera le point dans ses prochaines séances sur cette question et la position définitive du syndicat sera prise par le CSN du 14 juin.

• La CE retient l'idée d'une journée d'études si possible organisée avec la FERC-Sup sur : organisation de la recherche, les régions et l'Europe, les relations avec l'université. Elle pourrait avoir lieu le 13 juin juste avant le CSN.

b) Sur les professions de foi du Syndicat

Une proposition de Ph. Bouyries :

"Que soit dit dans la profession de foi : refus du syndicat et de ses élus de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du contrat quadriennal."

N'a pas été retenue : 13 contre, 4 pour, 5 abstentions.

Les axes de la profession de foi rappelés dans le compte-rendu ont été adoptés par 20 pour, 0 contre, et 2 abstentions.

(1) Proposition de Ph. Bouyries : "Refus du syndicat et de ses élus d'être partie prenante de la mise en place de la contractualisation du CNRS inspirée de CNRS Avenir.

Le syndicat mobilisera les personnels à l'occasion de chaque réunion organisée par la direction, contre la contractualisation, contre la mise en œuvre de CNRS Avenir, pour le maintien du CNRS et de son autonomie scientifique, pour la liberté de la recherche, pour le maintien du statut de chercheur à temps plein, les crédits récurrents, les revendications."

Point sur les élections au CA, au CS et au CSD du CNRS

Les candidatures et professions de foi pour le CA et le CS ont été déposées au CNRS.

Pour le CS nous présentons des listes CGT (SNTRS et FERC-Sup) dans les 5 collèges.

Pour les CSD la date limite de dépôt est fixée au 9 MAI 2001. Il nous manque des candidats aussi bien chez les ITA que chez les chercheurs. Nous vous adresserons un point précis par département scientifique, ainsi que les professions de foi et candidats du CA et du CS dans un prochain message.

Pétition SOS Soleil, pas une minute à perdre !

Cette pétition nationale vous sera adressée par e-mail en début de semaine prochaine par Michel COUSY au nom du BN, à faire signer massivement et à retourner par courrier électronique à : **SOS-SOLEIL@sntrs-orsay.u-psud.fr**.

* Les comptes rendus des réunions du 22, 27 et 30 mars aux Ministères vous seront adressés dans un autre message.